

Le 08 septembre 2014,

Cher Confrère,

Nous vous informons que l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (Uncam) a restreint la prise en charge du dosage de la vitamine D, à compter du 4 Septembre 2014.

En Mai 2014 l'Académie de Médecine a publié un communiqué de presse sur les indications du dosage de la vitamine D que nous vous rappelons ici. Parmi celles-ci les mots soulignés correspondent aux indications que l'Uncam a décidé de prendre en charge.

- Suspicion de rachitisme ou d'ostéomalacie et, plus largement, toute situation de fragilité osseuse incluant l'ostéomalacie et l'ostéoporose chez l'adulte, mais aussi la surveillance des traitements (glucocorticoïdes par exemple) pouvant induire un risque de fracture.
- Suivi ambulatoire de l'adulte transplanté rénal au-delà de trois mois après transplantation et insuffisants rénaux chroniques au stade 3b et au-delà (DFGe < 45 mL/min/1,73 m²) y compris les patients traités par dialyse chronique.
- Avant et après chirurgie bariatrique et plus largement dans toute situation de malabsorption.
- Evaluation et prise en charge des patients présentant des signes cliniques compatibles avec une carence en vitamine D (personnes âgées sujettes aux chutes répétées sans explication ; patients souffrant de douleurs musculo-squelettiques diffuses sans explication) ou une surcharge en vitamine D (patients présentant des lithiases rénales, une néphrocalcinose ou des calcifications extra-squelettiques).
- Lors d'un bilan phospho-calcique incluant le dosage de l'hormone parathyroïdienne (PTH).
- Respect des RCP des médicaments qui préconisent le dosage de vitamine D.

Par ailleurs ce dosage est inutile lors de la mise en route ou le suivi d'un traitement par la vitamine D en dehors des situations décrites ci-dessus et de l'instauration d'un traitement anti-ostéoporotique.

Aussi lorsque vous serez amenés à prescrire un dosage en dehors des indications soulignées merci de rajouter sur vos prescriptions la mention « analyse non remboursée » ou HN.

Nous restons à votre entière disposition si nécessaire pour de plus amples informations concernant ce dosage.

Bien confraternellement

Les biologistes

Références bibliographiques :

1.Communiq   de presse du 5 mai 2014 sur www.academie-medecine.fr

2. Ost  opathies fragilisantes, maladie r  nale chronique, malabsorptions, anomalies biologiques du m  tabolisme phosphocalcique : les bonnes indications pour un remboursement raisonn   du dosage de vitamine D. Ann Biol Clin 2014 ; 72 (4) : 385-9 Jean-Claude Souberbielle et 96 autres auteurs.

3. JORF n  0187 du 14 ao  t 2014 page 13557